

***PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025***

Le douze juin deux mil vingt-cinq à 19H30, le Conseil Municipal de LA BENISSON-DIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GODINOT, Maire.

Date de la convocation : 05/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 08

Votants : 10

Présents : MM. GODINOT Alain, CHATRE Murièle, GROUILLER Jean Paul, TACHER Carine, PERICHON Pascale, KOSSMANN Grégory, CHAZET David, DE FREITAS Magali,

Absents excusés : BAS Christian (qui a donné pouvoir à Jean-Paul GROUILLER), DESROCHE Cyrille (qui a donné pouvoir à Magali DE FREITAS)

M. Grégory KOSSMANN a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et accepté.

N° D.12.06.25/1

OBJET : VOIRIE 2025

Le Maire donne la parole à M. Grouiller Jean-Paul. Celui-ci rappelle à l'assemblée sa délibération du 12 décembre 2024 par laquelle il a été décidé de procéder à la réfection de l'entrée de la salle d'animation, 2 sections de Jean Gonin et une partie du chemin Saint Grenobin.

Il explique les devis comme suit :

- Entrée parking salle d'animation :
 - Thivent : 22 181,69 € HT
 - Delombre : 43 695,00 € HT
- Chemin St Grenobin :
 - Thivent : 6 641,00 € HT
 - Delombre : 6 750,00 € HT
- Chemin Jean Gonin (partie 450ml) :
 - Thivent : 7 677,50 € HT
 - Delombre : 5 737,50 € HT
- Chemin Jean Gonin (partie 71ml) :
 - Thivent : 4 184,00 € HT
 - Delombre : 12 306,00 € HT
- Chemin de la Tuilière :
 - Thivent : 3 257,30 € HT
 - Delombre : 3 950,00 € HT

Invité à délibérer, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- La réfection de l'entrée de la salle d'animation en priorité et les chemins se feront par la suite en fonction des finances disponibles
- L'entreprise Thivent a été choisie pour l'entrée du parking de la salle d'animation et le chemin de la Tuillière
- L'entreprise Delombre a été choisie pour les chemins de Saint Grenobin et de Jean Gonin

N° D.12.06.25/2

OBJET : TARIFS PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Chatre Murièle.

Celle-ci expose que la commission école s'est réunie le 24 mai 2025 et que plusieurs sujets ont été discutés.

La société Alterrenative Restauration nous ayant informé de l'augmentation des tarifs pour septembre, il serait nécessaire d'augmenter nous aussi nos tarifs.

Les tarifs de la garderie ayant été augmenté l'année dernière, la commission estime qu'il n'est pas nécessaire de modifier le prix cette année

Les dossiers périscolaires seront distribués début juillet.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité à compter de septembre 2025 :

- Le prix du repas pour les enfants inscrits à la cantine passe à 4,50€
- Le prix du repas pour les enfants mangeant à la cantine de façon occasionnelle et celui pour les adultes passe à 6,00€ (en gardant la limite de 5 repas par an)
- Pas d'augmentation des tarifs de la garderie. Ces tarifs de garderie n'incluent pas le prix du repas.

L'inscription à ces services est possible en cours d'année ; la facturation se fera alors au nombre de mois restant à courir jusqu'aux vacances scolaires d'été, tout mois commencé est dû.

N° D.12.06.25/3

OBJET : PARTICIPATION AUX BURLESQUES

Monsieur le Maire donne la parole à M. Grouiller Jean-Paul qui va se rendre le week-end du 5-6 juillet à Les Cerqueux pour le regroupement des communes aux noms burlesques.

Celui-ci explique que chaque commune offre des produits du terroir aux autres communes. L'association des Burlesques a décidé d'offrir une bouteille de vin de la Côte Roannaise et des cakes de La Boîte à Cake de Briennon.

Comme chaque année, l'association demande à la commune de financer ces achats.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité d'acheter les produits nécessaires.

N° D.12.06.25/4

OBJET : APPROBATION DU TRANSFERT ANTICIPE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE A CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et notamment son article 1er,

Vu la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »,

Vu l'article L5211-17 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu les articles L5214-16 et L5214-23-1 (modifiés) du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2025-098 de Charlieu Belmont Communauté,

Considérant la démarche engagée depuis 2018 sur le territoire, le transfert de la compétence « eau potable » à Charlieu Belmont Communauté est proposée pour le 1er janvier 2026,

Où cet exposé, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de la compétence eau potable au 1er janvier 2026 donc la modification des statuts de la communauté de communes,

N° D.12.06.25/5

OBJET : CLOTURE ET TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE COMMUNAL DE L'ASSAINISSEMENT A CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et notamment son article 1er,

Vu l'article L5211-17 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu les articles L5214-16 et L5214-23-1 (modifiés par loi NOTRé) du Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-1-1 à L2224-2,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 mars 2024 approuvant le transfert anticipé de la compétence assainissement collectif à CBC au 1er janvier 2025,

Vu la délibération communal n°D.15.04.24/3 en date du 15/04/2024 approuvant le transfert anticipé de la compétence assainissement collectif à CBC au 1er janvier 2025,

Vu l'arrêté préfectoral n°59/SPR/2024 portant modification des statuts de Charlieu Belmont Communauté,

Considérant que le budget annexe communal de l'assainissement doit être clôturé au 31 décembre 2024,

Considérant que, dans le cadre du transfert de la compétence assainissement des communes de CBC vers l'intercommunalité, il est admis que les résultats de clôture des budgets assainissement, qu'il s'agisse d'excédents ou de déficits, doivent être transférés,

Considérant que le résultat de clôture du budget annexe assainissement collectif au 31 décembre 2024 se définit comme suit :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : déficit de 9 815.19 €
- Résultat de clôture de la section d'investissement : excédent de 44 850.52 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le transfert total des résultats de clôture 2024 du budget annexe Assainissement de la commune à la Communauté de Communes comme suit :
 - Résultat de clôture de fonctionnement : déficit de 9 815.19 €
 - Résultat de clôture d'investissement : excédent de 44 850.52 €
- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de résultats susvisés sont inscrits au budget général de la commune en 2025 aux comptes
 - En fonctionnement, article 75862 en recettes = 9 815.19 €
 - En investissement, article 1068 en dépenses = 44 850.52 €
- Accepte le PV de mise à disposition des biens mobiliers de l'assainissement et autorise Monsieur le Maire a signé le document.



QUESTIONS DIVERSES :

- Un point est fait sur la dernière Conférence des Maires du 05 juin :
 - o Un intervenant est venu présenter la création d'une Société Publique Locale à but social. C'est le regroupement de 2 organismes gérants des locaux sociaux et qui proposent une collaboration avec les communes. La souscription est de 500€ pour l'accompagnement sur des projets.
 - o La présentation du centre aquatique a été faite sur le fonctionnement, les tarifs et les diverses activités proposées. Les tarifs pour les résidents de la Communauté de Communes seraient de 3€ pour les moins de 12 ans, 4,80€ pour les plus de 12 ans, carte de 10 entrées, des cours de natation à 15€, un accès à un espace bien-être à 12€/heure.
 - o La Communauté de Communes souhaite savoir si des locaux vacants sont disponibles sur les communes.
- Mme Chatre explique que le contrat de Mme Dupont sera renouvelé au 1^{er} septembre pour une durée d'un an et qu'elle passera au 2^{ème} échelon. Les conseillers approuvent cette décision.
- Mme De Freitas, référente du transport solidaire fait un résumé de la réunion du 31 mars. L'association compte 489 adhérents et 100 chauffeurs sur 18 communes (de nouvelles communes ont été intégrées depuis cette date). La trésorerie est positive. Suite à la demande des chauffeurs, ils seront équipés de gilet à l'effigie de l'association financé par le Crédit Mutuel.
- M. Grouiller explique que lors de la réunion du SIADEP du 31 mars, une augmentation du prix de l'eau a été votée. A compter du 01 juillet 2025, le prix du m3 passera de 0,70€ à 0,72€, l'abonnement passera de 40,10€ à 42,10€.
- Les conseillers sont informés que le nouveau columbarium a été installé.
- Mme Tacher explique brièvement les projets d'Ophéor concernant la restructuration de la maison en face de la mairie avant la réunion prévue avec eux. Le point principal était la vérification des subventions dont la mairie pourrait bénéficier bien que ce soit Ophéor qui porte le projet.
- Plusieurs informations diverses sont données au Conseil Municipal :
 - o Le mail concernant le questionnaire pour le CTG n'étant pas très clair, il sera renvoyé pour un maximum de réponse.
 - o Un cirque a demandé une autorisation de s'installer quelques jours sur la commune, les élus n'y voient pas d'inconvénients.
 - o Suite à plusieurs retours, un mail sera envoyé aux livreurs pour leur rappeler qu'il est interdit de prendre le sens interdit en haut de la rue Bernard de Clairvaux.
- Un point est fait sur les prochaines dates :
 - o 13 juin : soirée dédicace avec Claire Van Khin
 - o La mairie sera fermée le jeudi 19 juin 2025
 - o 21 juin : Festibaye
 - o 29 juin : fête de l'école
 - o 5-6 juillet : Burlesques à Les Cerqueux
 - o 19 juillet : brocante des Amis de l'Abbaye
- Mme De Freitas a été interpellé par des habitants concernant la dégradation des terrains de tennis. Une vérification va être faite.
- La prochaine réunion est fixée au jeudi 04 septembre 2025 à 19h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de Séance,
M KOSSMANN Grégory



LA BENISSON-DIEU, le 12 juin 2025
Le Maire, Alain GODINOT

